

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PAS DE JEUNES DE 16 À 18 ANS, RÉCIDIVISTES, EN CORRECTIONNELLE.

Ils n'ont pas le droit de conduire avant 18 ans,
Ils n'ont pas le droit de se marier avant 18 ans,
Ils n'ont pas le droit de voter avant 18 ans,
Doit-on les traiter comme des adultes s'ils font des bêtises à 16 ans ?

Quand ils se conduisent mal, qu'ils soient réputés « sauvageons » ou « racailles », au nom de quoi se retrouveraient-ils devant un Tribunal Correctionnel comme des adultes, au risque bien réel, malheureusement, de **fournir à l'Administration Pénitentiaire des clients durables** et parfois pour la vie ?

C'est pourtant ce qu'un projet de loi, soumis actuellement au Parlement, est en train de mettre en place pour eux en guise d'avenir.

Un groupe de spécialistes, notamment des éducateurs qui ont consacré toute leur vie professionnelle, au Ministère de la Justice, à mettre en place pour ces jeunes des projets de vie leur proposant une alternative positive à leurs comportements d'adolescents, souvent en révolte ou « décalés », **lance un cri d'alarme.**

UNE LOI INUTILE

Les lois actuelles, mises en place en 1945, permettent de recourir à la prison chaque fois qu'une juridiction spécialisée (juge des enfants, juge d'instruction, tribunal pour enfants, cour d'assises des mineurs) l'estime nécessaire.

UNE LOI COÛTEUSE

A-t-on essayé de calculer, dans un monde où, paraît-il, tout euro dépensé par les pouvoirs publics doit être justifié, le coût d'un texte qui mettra ces jeunes à l'écart de toute vie active, et pour longtemps, alors qu'ils pourraient devenir, avec un peu de patience et d'imagination, de jeunes citoyens responsables et de futurs contribuables ?

UNE LOI DANGEREUSE

Dans une société où la rentabilité à court terme et l'efficacité immédiate sont recherchées par les décideurs politiques, comment ne pas voir que les conduites délinquantes d'un certain nombre de jeunes ne peuvent espérer être modifiées qu'en leur permettant d'acquérir d'autres références identitaires que le truand et le marginal ?

En effet, c'est souvent entre 16 et 18 ans que des décisions d'avenir s'ébauchent et que les premières expériences sont déterminantes pour leur avenir.

Pour nous, il s'agit vraiment d'une loi inutile, coûteuse et de surcroît dangereuse.

Contacts : Jean GUERY 04.75.08.06.54
Jean.guery2@gmail.com

Yves DOUCHIN 01.60.63.42.15
yves.douchin1@sfr.fr